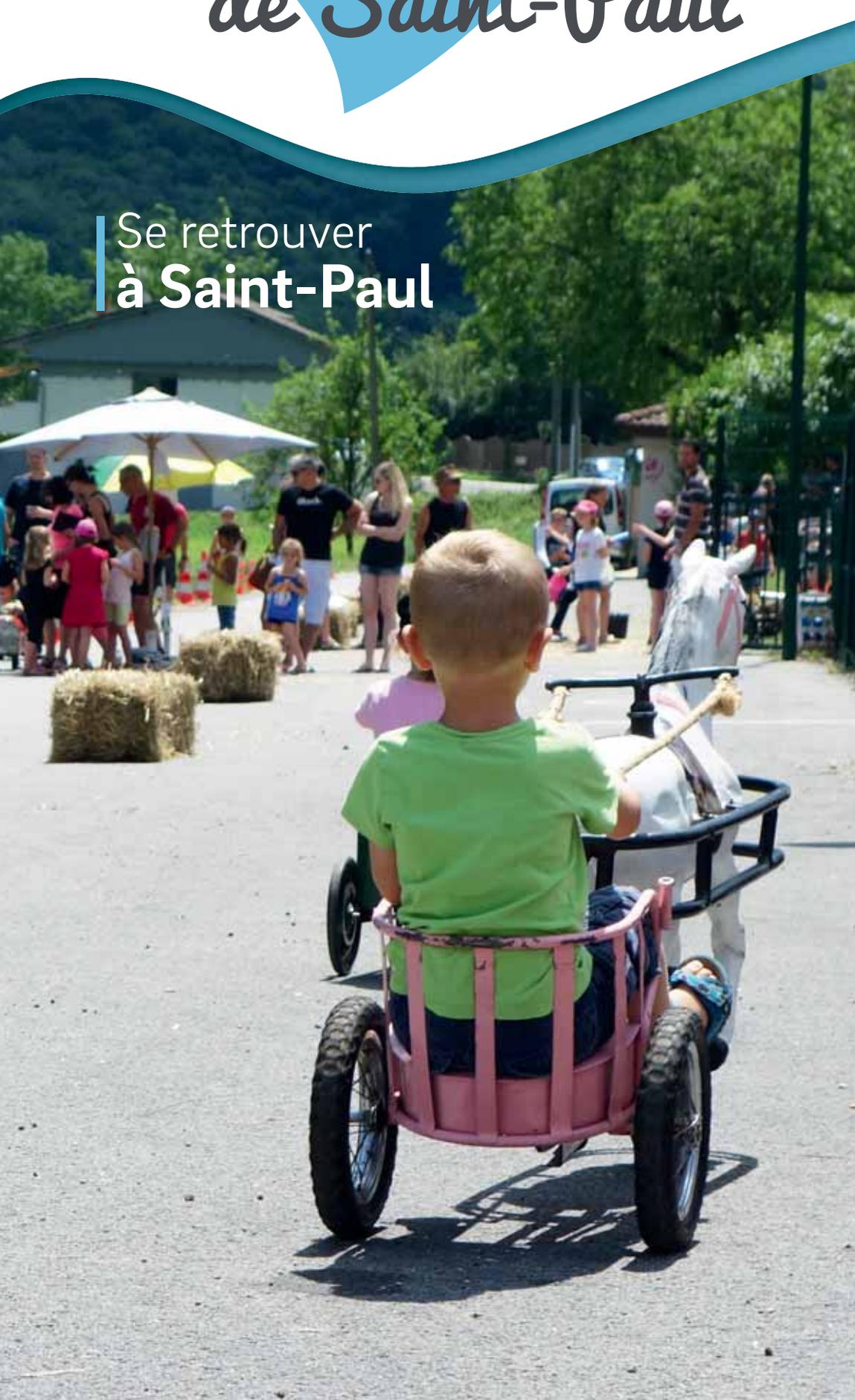


au cœur de Saint-Paul

Se retrouver
à Saint-Paul



BUDGET
page 4



URBANISME
page 10



ANIMATIONS
page 16

PREMIER BILAN DU MANDAT

LES ÉLECTIONS
MUNICIPALES DU 23 MARS
2014 ONT VALIDÉ L'ARRIVÉE
D'UNE NOUVELLE ÉQUIPE.
UN PEU PLUS D'UN AN
APRÈS NOTRE ENTRÉE
EN FONCTION, VOICI
UN PREMIER BILAN DES
ACTIONS ENGAGÉES.



Avancement du mandat



Finances

Un gros travail de remise à niveau réglementaire des comptes et de négociation des charges récurrentes a été effectué (voir p. 4).



Sécurité

Dispositif Vigilance Citoyenne, amélioration par secteur de l'éclairage public, rapprochement avec la gendarmerie ont d'ores et déjà été réalisés. Les commémorations ont été dynamisées, et d'autres actions sont à l'étude.



Économie et Artisanat

La communication de l'offre artisanale de la commune reste à améliorer. La fermeture du commerce des Tapaux a mobilisé beaucoup d'énergies et est en passe d'être solutionnée (voir p. 8).



Sports

Très dépendant de la réalisation d'une salle polyvalente, ce domaine a néanmoins progressé notamment par les initiations à différents sports proposées lors des Temps d'Activités Périscolaire.



Urbanisme

Les dossiers d'urbanisme sont une priorité depuis notre arrivée. Le vote du PLU par l'équipe précédente, juste avant les élections municipales, le transfert de la compétence urbanisme à la METRO depuis le 1^{er} janvier 2015 et les changements d'exécutifs (commune, METRO), ont cependant entraîné des retards dans la mise en œuvre des plans d'action. De nombreux échanges sont encore en cours avec les organismes concernés (p. 6).



Animations et Comité des Fêtes

Les animations structurantes ont été mises en œuvre (1^{er} Mai, marché de Noël, 13 juillet...) ou redynamisées (Téléthon, fête de la musique...) et la commission extra-municipale animations est un franc succès.



Travaux et Infrastructures

De nombreux travaux de remise à niveau ont été engagés avec les ressources disponibles. Les dossiers majeurs du mandat, liés aux contraintes financières et d'urbanisme, sont à l'étude et quelque peu retardés. Le dossier de la salle polyvalente devrait cependant fortement avancer dès l'automne.



Associations et Culture

De nouvelles associations ont été créées ou ont renouvelé leur bureau. Le soutien de la mairie a augmenté (matériel, organisation, réglementation) et les échanges avec les associations sont soutenus.



Environnement et cadre de vie

Commission extra-municipale, fleurissement du village ont été engagés. Les autres projets sont à l'étude mais nécessitent plus de temps pour aboutir.



CCAS, Jeunesse et Personnes Âgées

De nombreuses améliorations ont d'ores et déjà été mises en place (CCAS relancé, soutien aux personnes âgées renforcé, Local des Jeunes dynamisé (voir p. 13), attribution des logements communaux réglementée etc). Les actions concernant la petite enfance et le conseil municipal des jeunes sont en cours de réalisation.



Transports

Malgré les efforts déployés, le combat pour l'amélioration des dessertes vers Grenoble n'a pas encore abouti et se poursuit avec la TAG et le SMTC (voir p. 13).



École

La mise en place des rythmes scolaires a été plébiscitée. De nombreux travaux ont d'ores et déjà été entrepris à l'école, et la nécessaire mise aux normes des bâtiments découverte à l'automne (voir p. 11) est en cours de planification.



Communication

Outre les retards de publication du bulletin, que nous nous efforcerons de faire disparaître, et de mise en place des réunions de quartier, les actions de communication ont toutes été menées cette année.

De nombreuses actions complémentaires de gestion quotidienne, plus discrètes, ont également été réalisées. Réorganisation des services, informatisation, remise à jour de tous les dossiers du personnel (non réglementaires à notre arrivée), classement des dossiers etc. ont été réalisés tout au long de l'année passée. Les services sont désormais en ordre de marche pour une gestion plus saine de la commune.

Malgré une situation initiale bien pire que prévue, et de nouvelles contraintes budgétaires (réduction des dotations de l'État – voir p.4) ou réglementaires (transferts de compétences à la METRO), les 4 axes fondamentaux de notre action restent inchangés :

- un urbanisme maîtrisé
- la réhabilitation et l'amélioration du cadre de vie
- une commune à vivre !
- et une municipalité au service des habitants.

état d'avancement : de faible  à important

Sommaire

BUDGET	p.3
VIE COMMUNALE	p.6
TRAVAUX	p.9
URBANISME	p.10
JEUNESSE	p.12
TRANSPORT	p.13
INFOS DIVERSES	p.14
METROPOLE	p.15
ANIMATIONS	p.16
ASSOCIATIONS	p.19
INFOS PRATIQUES	p.24
ÉTAT CIVIL	p.24

Edito



**Chères Saint Pognardes,
Chers Saint Pognards,**

Après un mois de juin particulièrement animé, nous entrons déjà dans la période estivale et la trêve approche pour beaucoup d'entre vous.

Depuis plus d'un an maintenant, l'activité est intense en mairie. Nous avons tenté de vous en informer à travers les moyens mis en place (site internet, panneau lumineux...) mais, accaparés par l'urgence des dossiers, nous avons dû décaler la parution de ce magazine municipal. Toutes nos excuses pour ce retard, que nous nous attachons à faire disparaître pour les prochains numéros.

Un premier bilan du mandat (ci-contre) montre que de nombreuses actions ont été mises en place et que sur beaucoup de thématiques, l'action de la municipalité est conforme au plan de marche.

Le dynamisme des associations et des bénévoles qui s'impliquent dans les commissions extra-municipales et la vie de notre village (p.19), notamment par la mise en place de manifestations de qualité, sont une grande satisfaction pour notre commune et témoignent de sa vitalité (p. 16).

Soyons justes, il faut néanmoins constater que quelques dossiers, comme l'urbanisme, ont pris du retard. Ce dossier complexe est bien verrouillé par le vote du PLU par l'équipe précédente juste avant les dernières élections municipales, et par le transfert de cette compétence à la METRO. Sur ce dossier, l'impatience et la soif d'informations sont légitimes et palpables. Nous sommes tous mobilisés sur ce dossier pour le faire avancer au plus vite, car si nos objectifs n'ont pas changé, le contexte est lui bien différent.... (p.6-7)

L'impatience, que nous partageons, ne doit cependant pas laisser la place à la précipitation. De nombreuses actions ont été menées depuis 15 mois, et il nous reste encore 5 ans de mandat pour tenir l'ensemble de nos engagements. La majorité municipale reste soudée et pleinement mobilisée pour réaliser sa mission.

Quant à l'opposition, elle souffle le chaud et le froid. Nous la souhaitons constructive et respectueuse, et plus attachée au fond qu'à la forme. Son attitude lors des derniers conseils municipaux nous a laissé quelques espoirs. Mais les tracts distribués auparavant nous ont tout autant déçus. Ce bulletin devrait préciser de nombreux éléments et prouver que ses affirmations sont inexactes. Nous ne rentrerons cependant pas dans la polémique et la transparence restera notre règle.

Car le plus important est bien que notre commune soit dynamique et bien vivante. C'est le cas et j'espère que vous pourrez le mesurer à la lecture de ce magazine. Merci à vous tous qui en êtes les bénéficiaires et les acteurs !

Toute l'équipe municipale et les services se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes vacances !

Bien à vous,
David RICHARD

Budget 2015

LE BUDGET PRIMITIF (BP) PRÉVOIT ET AUTORISE LES RECETTES ET LES DÉPENSES D'UNE COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE À VENIR. LE BTP 2015 VOTÉ LE 19 MARS DERNIER EST LE PREMIER BUDGET ÉLABORÉ PAR LA NOUVELLE ÉQUIPE.

UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE... TRÈS DÉFAVORABLE

- Les dotations de l'État aux collectivités diminuent de 28 Mds € sur 4 ans : les impacts directs et indirects (dotations aux communes ou via les régions et les départements) s'additionnent et fragilisent les budgets communaux. Impact négatif pour Saint-Paul de Varces de plus de 20 000 € ;
- le transfert de compétences à la Métropole au 1^{er} janvier 2015 (p.15) s'accompagne du transfert des recettes correspondantes. Les évaluations financières n'étant pas finalisées par la METRO, le budget a été élaboré avec précaution par manque de visibilité ;
- le redressement des comptes de la commune mené en 2014, avec la suppression des décalages de paiement des dépenses d'un exercice à l'autre, qui **n'était pas une option mais une obligation** (insincérité des comptes), n'a pas permis la constitution d'excédents de fonctionnement en 2014. Ce sont autant de recettes d'investissement en moins pour l'année 2015 ;
- le paiement sur l'exercice 2015 des dernières charges systématiquement décalées d'un exercice à l'autre par la municipalité précédente (SIVASP, CCAS, voir p.5 et 14) a également été prévu sur ce budget afin de solder ce dossier.

Au vu de la situation économique et des incertitudes liées au transfert de compétences, nous avons décidé, malgré un contexte budgétaire tendu, de ne pas augmenter les taux d'imposition actuels (taxes d'habitation, sur le foncier

Chiffres clés

4

au cœur de Saint-Paul - n°2 - juillet 2015

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
Chapitre 13	8 740,00 €	Atténuations de charges	Chapitre 011	863 534,54 €	Charges à caractères général
Chapitre 70	221 640,00 €	Produits des services, du domaine et des ventes	Chapitre 012	851 770,37 €	Charges de personnel et frais assimilés
Chapitre 73	1 043 200,00 €	Impôt et taxes	Chapitre 65	264 533,00 €	Autres charges de gestion courante
Chapitre 74	472 845,30 €	Dotations et participations	Chapitre 66	17 351,61 €	Charges financières
Chapitre 75	84 373,20 €	Autres produits de gestion courante	Chapitre 67	1 000,00 €	Charges exceptionnelles
Total Recettes	1 830 798,50 €		Chapitre 14	25 000,00 €	
R002	197 201 €	Résultat reporté	Chapitre 042	4 810,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections
TOTAL RECETTES CUMULÉES	2 027 999,52 €		TOTAL DÉPENSES	2 027 999,52 €	

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
Chapitre 13	11 500 €	Subventions d'investissement	Chapitre 20	42 800,00 €	Immobilisations incorporelles
Chapitre 10	186 144,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 204	1 800,00 €	Subventions d'équipement versées
Chapitre 165	1 200,00 €	Dépôts et cautionnements reçus	Chapitre 21	194 357,00 €	Immobilisations corporelles
Chapitre 45	40 000,00 €	Opérations pour le compte de tiers	Chapitre 23	15 500,00 €	Immobilisations en cours
Chapitre 040	4 810 €		Chapitre 16	62 921,84 €	Emprunts et dettes assimilées
Total recettes	243 654,00 €		Chapitre 45	40 000,00 €	Opérations pour compte de tiers
R001	113 724,84 €	Solde d'exécution reporté			
TOTAL RECETTES CUMULÉES	357 378,84 €		TOTAL DÉPENSES	357 378,84 €	

bâti et non bâti), même si l'assiette, qui n'est pas fixée par la commune et qui devrait cette année encore augmenter quelque peu, entraînera mécaniquement une légère hausse des impôts locaux.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DU BUDGET

Budget Base Zéro (BBZ). Cette technique d'élaboration de budget consiste à repenser chaque dépense pour optimiser l'allocation des ressources. Elle s'oppose à la procédure utilisée jusqu'ici, qui considérait comme acquis les grands chapitres du budget de l'année précédente et y appliquait un pourcentage d'augmentation. Elle est donc beaucoup plus précise et implique une remise en question annuelle de toutes les dépenses.

L'opposition qui n'a jamais utilisé cette méthode ne pas la retrouver dans notre budget et en critique la présentation. C'est confondre la forme et le fond, car c'est bien cette technique qui a été utilisée pour le BP 2015. Rappelons également que l'opposition a choisi de ne pas siéger lors de la présentation du budget et des explications que nous avons apportées...

Réduction des dépenses de fonctionnement. La réduction des dépenses obligatoires (énergie, contrats divers,...) est un objectif permanent de la municipalité et des services pour retrouver des marges de manœuvre sur l'investissement lors des prochaines années. Le gaz, les contrats d'entretien, d'assurances, de reprographie, etc. ont été ou sont en cours de renégociation.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : une estimation volontairement conservatrice, en baisse de 3,4% vs. 2014

- + 5% sur le chapitre 70 grâce au fonds d'amorçage pour les TAP
- - 1% sur le chapitre 73 (Impôts et taxes) à 1 043 200 €, en régime conservateur
- - 7% (-18 000 €) sur le chapitre 74 (dotations et participations) : - 15% de dotation de l'état et diminutions des compensations du Conseil Départemental.
- Produits financiers et exceptionnels considérés comme nuls.

Dépenses : une hausse limitée à 2,9% malgré les rattrapages d'erreurs de gestion

Des charges à caractère général contenues (-1%). Malgré les dépenses supplémentaires liées aux TAP, elles témoignent d'une gestion rigoureuse des dépenses courantes.

- Les dépenses de publications (10000€) décriées par l'opposition seront nettement inférieures au montant inscrit dans le budget. Elles peuvent être comparées aux plus de 35 000 € annuels payés pour la location des copieurs de la mairie, avec des contrats signés en 2013 en violation des règles de marchés publics (une procédure judiciaire est en cours sur ce dossier). Des frais de contentieux sont bien prévus au budget, sur le compte 6226, notamment pour ce dossier.

- De nombreuses imputations des dépenses ont été changées et régularisées pour correspondre aux règles comptables.

Charges de personnel : en hausse de 8%. Il aura fallu cette année recadrer la gestion des personnels, défaillante sous le mandat précédent :

- Création d'un tableau des effectifs (obligatoire mais qui n'existait pas)
- Rattrapages de carrières et échelons des agents (inexistants ou en retard), avec prise en compte de l'évolution naturelle des rémunérations
- Reprise en main des procédures d'arrêts/accidents de travail (non complétées ou en retard). Certains remboursements n'ont jamais été effectués à la commune....
- Alignement des heures effectuées sur les arrêtés pris par le Maire (certains emplois du temps ne correspondant pas au nombre d'heures à effectuer, en plus ou en moins !)

Ce manque de rigueur dans la gestion du personnel, souvent au détriment des agents, a été corrigé mais a entraîné une augmentation des charges (rattrapage des carrières de certains agents).

Autres charges de gestion courante : +6%

La régularisation des comptes par le rattachement des charges à l'exercice en cours se termine avec la prise en compte de la dernière échéance de

cotisation SIVASP (Collège de Varcès) et les colis de Noël du CCAS de l'année précédente (voir p. 14) dans ce chapitre, expliquant la hausse de budget.

Un budget de subventions aux associations a également été inclus.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Des dépenses liées à des projets concrets

- Chapitre 20 : dépenses pour les bureaux de contrôle (école, obligation d'accessibilité des bâtiments publics, etc.)
- Chapitre 21 : fin des travaux à l'entrée du village (p. 9), mise en conformité de l'école (p. 12) éclairage public, parking du terrain de foot, réfection de salles communales etc.
- Chapitre 23 : matériel festif, illuminations

PRÉCISIONS :

Il n'a jamais été question de réaliser pour 82 700 € de travaux dans la mairie comme le suggère l'opposition. Celle-ci devrait savoir que l'article comptable auquel elle se réfère (21311) concerne en réalité tous les travaux réalisés en régie (= par les employés municipaux). A ce titre, elle inclut cette année le parking du foot, une section de grillage de l'école, des travaux pour la mise en conformité de l'école, du multi-accueil, etc.

Toutes ces explications ont été données en conseil municipal, en l'absence de l'opposition...

Commerce de proximité : la municipalité agit !



En décembre 2014, la municipalité a été informée par le propriétaire du Panier de Saint-Paul de son intention d'arrêter son activité commerciale avant l'été 2015, pour des raisons personnelles et un résultat économique insuffisant.

CETTE FERMETURE NOUS A INQUIÉTÉS POUR DEUX RAISONS :

- **sociale** : dans notre commune très résidentielle, les commerces de proximité constituent des lieux de rencontre favorisant les échanges et donc les liens entre habitants. La proximité facilite également l'accès pour tous, motorisés ou non, à des services essentiels ;
- **économique** : les locaux à usage professionnel situés aux Tapaux sont propriété de la commune et les loyers servent à rembourser le prêt

contracté pour leur achat. Tout local inoccupé impacte donc directement et défavorablement le budget de la zone commerciale.

L'équipe municipale est convaincue de l'intérêt d'un tel commerce pour notre village. Elle a donc défini, avec l'aide de la CCI*, un cahier des charges tourné vers une offre multi-services, à savoir une épicerie offrant une gamme complète de produits de première nécessité mais aussi des produits locaux ; un point relais colis ; une offre de presse...

Le groupe Casino via son enseigne Vival a présenté un projet répondant en tous points à nos exigences, avec une reprise rapide de l'activité (août 2015), une ouverture 6 jours/7 avec plage horaire importante (8h-20h, dimanche compris), et des services d'épicerie, presse et relais colis.

Le bail devait être signé le 17 juillet. Malheureusement un autre magasin du repreneur a été pris pour cible et incendié cette même semaine, et notre futur commerçant se trouvait à l'hôpital à l'heure de mettre sous presse. La signature a donc été décalée, mais le groupe Casino nous a confirmé son soutien et son intention



d'ouvrir une enseigne à Saint-Paul. Nous espérons donc pouvoir rapidement trouver une issue positive à ce dossier.

Le bail est prévu pour 3 ans, renouvelable 2 fois tous les 3 ans, avec une clause particulière de sortie dès la première année en cas d'objectifs non atteints. Afin de limiter les risques d'échec, le loyer a été révisé à la baisse pour les 3 premières années. Il sera ensuite indexé sur le chiffre d'affaires réalisé avec comme objectif de recouvrer le niveau actuel.

Nous n'avons pas souhaité réagir à la tentative de récupération politique de la fermeture du Panier de Saint-Paul. L'opposition s'est interrogée, mais n'a fait aucune proposition. La majorité n'est pas restée inactive et mobilise toute son énergie pour maintenir ce commerce de proximité.

*CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CIVISME – quelques rappels utiles !



ANIMAUX

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Leur responsabilité sera engagée en cas d'accident ou incident avec ces derniers. Pensez à garder vos animaux attachés ou enfermés dans votre terrain et veillez à ce qu'ils ne se trouvent pas en liberté sur le domaine public.



STATIONNEMENT

Le stationnement sur le domaine public est autorisé sur les places délimitées à cet effet. Le stationnement sur les trottoirs ou zones de circulations des piétons est interdit et peut s'avérer dangereux.

BRUIT DE VOISINAGE

Voir page 24



POUBELLES PUBLIQUES

Nous rappelons que les containers poubelle de la place de la salle des fêtes sont réservés aux riverains. Il est interdit d'y déposer les débris de bricolage qui doivent être déposés en déchetterie. De la même manière, un chien en décomposition y a été retrouvé récemment ! Ces comportements sont inacceptables et susceptibles d'amendes, la santé publique pouvant être menacée par de tels agissements.

Services à la personne Le Bérard

Depuis le mois de janvier 2015, une société de services à la personne a vu le jour sur la commune, élaborée par des Saint Pognards et pour les Saint Pognards, afin que chacun puisse vivre à domicile sur sa commune dans les meilleures conditions.

Le Bérard vous propose des services adaptés, aussi bien pour le maintien des seniors à domicile que pour faciliter la vie de chaque habitant, enfants, personnes actives, handicapées ou dépendantes...

Une équipe dynamique et qualifiée offrant un service de qualité adapté à chacun : assistance aux personnes âgées, aide à la préparation et à la prise de repas, livraison de repas à domicile, aide à la mobilité, entretien de la maison et travaux ménagers, livraison de courses à domicile, transport de personnes, petits travaux de jardinage et de déneigement.

La société s'est installée dans les locaux commerciaux aux Tapaux. Pour tout renseignement vous pouvez les rencontrer lors des permanences, les mardi et vendredi de 13h30 à 16h30, au 1162 B Route du Vercors (Place des Tapaux à côté de la boulangerie



Radar pédagogique

La municipalité a décidé d'acquérir un radar pédagogique pour sensibiliser les usagers à la vitesse excessive sur les routes communales. Pour rappel la vitesse maximale est limitée à 50km/h et à 30km/h dans certaines zones. Ce radar pédagogique est mobile et sera prioritairement installé sur la route départementale. Pensez à réguler votre vitesse en fonction des indications affichées !

Dispositif "Vigilance Citoyenne"

LA MAIRIE, EN PARTENARIAT AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE, A DÉCIDÉ D'INSTAURER UN DISPOSITIF DE VIGILANCE CITOYENNE, ÉGALEMENT CONNU SOUS LE TERME DE « VOISINS VIGILANTS ».



VIGILANCE citoyenne

Le système repose sur une vigilance non agressive, basée sur l'observation, la solidarité, l'échange de renseignements avec les autorités municipales et les forces de l'ordre.

Les retours d'expérience mettent en évidence une baisse significative de la délinquance dans les secteurs où le dispositif a été mis en œuvre, avec dans certaines communes une baisse de 20 % à 40 % des cambriolages constatés...

Les voisins vigilants ne sauraient en aucun cas se prévaloir de préroga-

tives administratives ou judiciaires. Ce concept renforce les échanges et participe autant de la sécurité que du lien social.

Le dispositif s'appuie donc sur la vigilance des particuliers vivant au sein d'une même zone géographique pour lutter contre la délinquance, notamment les cambriolages.

Le citoyen référencé comme voisin vigilant est un contact privilégié avec la gendarmerie et la commune. Il remonte des informations importantes auprès de ces deux institutions et reçoit des messages de prévention et d'alertes de celles-ci.

Une convention tripartite portant sur le fonctionnement, les obligations et responsabilités de la commune, de la gendarmerie et de la Préfecture a été signée le 19 mars 2015 entre le Maire,

le Préfet de l'Isère et le commandement du groupement de gendarmerie départementale de l'Isère.

Le dispositif Vigilance Citoyenne a été présenté à la population lors d'une réunion publique le 27 février 2015. La présentation est disponible sur le site internet de la commune.

Une signalétique particulière sera posée aux entrées du village. Le dispositif Vigilance Citoyenne, c'est la participation à sa propre sécurité et à celle des autres. Pour rejoindre ce dispositif en place, il suffit de remplir et signer le formulaire de participation et la charte de fonctionnement du dispositif disponibles en Mairie ou à la Brigade de Gendarmerie de Vif. L'adhésion est totalement gratuite.

Commémorations

19 mars 1962

La cérémonie de commémoration du 19 mars 1962 marquant la fin de la guerre d'Algérie par les accords d'Évian signés la veille a eu lieu sur la place du village.

Les élus des 2 communes de Varcès et Saint-Paul de Varcès, les représentants des corps constitués (M. MULLER président de la section UMAC de Saint-Paul de Varcès, M. CAPUZZI représentant l'Association du Souvenir Français, le Major FRANCAL commandant la brigade de gendarmerie de Vif, le Capitaine MUTET officier adjoint de la 2^e compagnie de combat du 7^e BCA) ainsi que des troupes du 93^e RAM et 7^e BCA se sont recueillis devant le monument aux morts.



8 mai 1945

La commémoration du 70^e anniversaire de la fin de la 2nde guerre mondiale en Europe a fait l'objet d'une ferveur toute particulière. La Vice-Présidente du Département, le Maire de Varcès, les corps constitués habituels, les troupes du 93^e RAM ainsi que les Cadets de la Gendarmerie nous ont fait l'honneur de leur présence. De nombreux enfants de l'école accompagnés de leurs parents ont répondu à l'invitation de la municipalité pour commémorer cet événement important. La lecture de plusieurs poèmes par les enfants du village a précédé l'allocution du Maire, axée sur la nécessaire transmission de cette mémoire collective aux générations futures. De l'avis de tous, une très belle cérémonie pour nous souvenir des sacrifices de nos aïeux.



Quads

Suite aux problèmes liés à l'usage de quads non homologués sur des chemins ruraux ou des propriétés privées de la commune, un arrêté d'interdiction de circulation sur une partie des pistes forestières et des chemins non goudronnés de la commune pour tous les véhicules à moteur de type deux roues motorisés et quads, avait été pris par la précédente municipalité en 2013. Cet arrêté a été assigné au tribunal administratif par un pratiquant. Pour éviter un jugement qui s'annonçait défavorable du fait d'un libellé discriminatoire, M. Le Maire a pris la décision de l'abroger.

La commune s'est alors attelée

à trouver une réponse graduée, évitant ainsi de « tout interdire » et de punir les « bons » pratiquants de ces loisirs. Une Charte de l'Usager a été adoptée lors du dernier conseil municipal. Véritable engagement des pratiquants de ces loisirs motorisés à respecter le vivre ensemble, elle doit permettre d'encourager les bons comportements.

Il faut ici rappeler que l'usage de véhicules non homologués est interdit sur la voie publique. Il est de la responsabilité de chacun de dénoncer les mauvaises pratiques, que ce soit à travers le système « Vigilance citoyenne » ou par simple appel à la Gendarmerie, permettant ainsi

aux contrôles qui sont effectués de manière régulière d'être plus efficaces.

Cette initiative constitue un premier niveau de réponse qui s'appuie sur le civisme de chacun. En cas de persistance des désagréments, une solution plus répressive sera mise en place dans un deuxième temps. La Charte de l'Usager est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet.



Lieu-dit l'Église

Les travaux au lieu-dit « L'Église » sont en voie d'achèvement. Tous les habitants ont pu constater l'importance et la durée des travaux, qui auront mobilisés les agents techniques pendant une longue période. De nombreux commentaires nous sont parvenus à ce sujet.

Il faut rappeler que M. Diaz s'était personnellement engagé devant notaire, le 3 mars 2014, soit 20 jours avant les dernières élections municipales, à faire réaliser un certain nombre de travaux pour les nouveaux logements, et notamment : une logette pour les containers de déchets, l'empierrement et la pose de balthazar sur les chemins à l'intérieur des parcelles jusqu'aux garages, la pose de boîtes aux lettres, la construction d'un merlon de séparation, etc.

La nouvelle équipe a dû honorer ces engagements, tout en négociant avec les propriétaires une nouvelle forme de séparation avec la voirie, plus esthétique et moins coûteuse. Nous regrettons aujourd'hui que de véritables murailles de parpaings s'élèvent autour de certaines maisons, malgré la tenue des engagements de la municipalité et la qualité des travaux réalisés par nos agents. A la fin des travaux, le coût global sera communiqué.



Bilan de l'action de la municipalité sur l'eau.

AVANT LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE À LA METRO, LA MUNICIPALITÉ A DISPOSÉ D'UNE PETITE ANNÉE POUR MENER À BIEN DIFFÉRENTS CHANTIERS.

L'amélioration du rendement a été drastique. Il est passé de 31% à plus de 65% pour un investissement mineur (mais beaucoup de temps d'intervention des services techniques). La commune ne paiera donc plus la surtaxe à l'agence de l'eau, demandée pour tout rendement inférieur à 60%.

Pour préciser les choses, les mesures ont été réalisées en mode dynamique et de nuit, donc sans alimentation des bâtiments communaux, tests incendie, etc. Seule l'alimentation des fontaines aurait pu être comptabilisée, mais elle a été ôtée dans le calcul. Il s'agit donc bien de pertes dans le réseau. La mesure n'a pas été faite par Veolia, par ailleurs exploitant du réseau, mais par une société tierce.

Qualité de l'eau

Un laboratoire, mandaté par le Ministère chargé de la Santé, effectue régulièrement (environ tous les mois) des contrôles stricts sur tous les points d'eau de la commune afin de vérifier les paramètres bactériologiques et physico-chimique.

Lors du dernier contrôle en date du 11 juin 2015, les conclusions sanitaires ont été les suivantes : « Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

- Conformité bactériologique : oui
- Conformité physico-chimique : oui
- Respect des références de qualité : oui

Goût de chlore.

Plusieurs retours nous sont parvenus sur le goût de chlore de l'eau. Les dosages ont été réglés au plus fin et les équipements changés pour s'assurer de leur bon fonctionnement. Pour autant, un changement de réglementation a imposé une modification du système de traitement en 2014, et le régime Vigipirate en vigueur sur le territoire a imposé une légère augmentation du dosage de chlore. Ces deux facteurs, combinés aux fortes pluies qui augmentent temporairement la turbidité sont probablement à l'origine du goût de chlore parfois ressenti par certains habitants.



Vous pouvez obtenir des informations détaillées sur chacun de nos contrôles en vous connectant au site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

La Bascule

Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers, et de mettre en valeur ce croisement du village, des travaux d'aménagement du carrefour de La Bascule ont été entrepris au printemps.

L'éclaircissement du croisement et son fleurissement ont été réalisés. La mise en valeur se poursuivra dans les prochains mois avec notamment la pose d'une plaque signalétique retraçant l'histoire de cet emplacement et l'origine de son nom.





Urbanisme

LE 30 MARS 2014 NOTRE ÉQUIPE A ÉTÉ INVESTIE ALORS QUE :

- Le PLU de la commune vient tout juste d'être voté par l'équipe précédente (27/02/2014) et s'applique pleinement ;
- La commune n'exerce plus la compétence « urbanisme » que pour 9 mois encore, avant le transfert de cette compétence à la METRO le 1^{er} janvier 2015.

Nous avons immédiatement engagé les consultations nécessaires pour pouvoir amender le PLU, qui contient en germes une volonté d'urbanisation à outrance. En effet :

- la loi ALUR, votée en mars 2014, a supprimé les COS* et les surfaces minimum de terrains qui garantissaient la possibilité d'atteindre l'orientation n°1 du PADD : "consolider le cœur de village et prolonger les pôles d'urbanisation existants pour une identité préservée et un développement maîtrisé de la commune".
- sur le terrain du Villarey, l'ancienne municipalité a souhaité la construction de 90 à 130 logements à côté d'une très grande salle des fêtes... Elle a rendu cet objectif obligatoire par le vote du PLU à la veille des élections, malgré le rejet de ce projet par la population...

Les règles du PLU s'appliquent et s'imposent donc à nous. Nous tentons depuis d'en réduire les effets par tous les moyens. Les 9 mois à notre disposition ne nous ont pas permis d'engager une révision du PADD qui nous aurait donné plus de latitude. Une procédure de modification du PLU a cependant été engagée par le conseil municipal avec 3 objectifs :

- Adaptation du PLU vis-à-vis de la loi ALUR (introduction de règles permettant de contrôler la densification rendue possible par les suppressions de COS et de surface minimum de terrain dans des secteurs définis)
- Mise en œuvre du projet centre-bourg (lié à l'obligation de rachat du terrain du Villarey actuellement porté par l'EPFL) avec diminution du nombre de logements prévus dans l'OAP**
- Toilettage des emplacements réservés pour des opérations de la commune

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

L'ensemble de ces objectifs et la procédure elle-même ont été repris et validés par la métropole suite au transfert de la compétence urbanisme à Grenoble Alpes Métropole, sans pour autant pouvoir nous garantir que toutes nos revendications seront prises en comptes.

Nous nous battons actuellement pour diminuer le plus possible le nombre de logements prévus au Villarey par le PLU. Nous ne pourrions certainement pas atteindre nos objectifs initiaux mais nous ne pouvons accepter la construction de 90 à 130 logements à cet emplacement. Les discussions continuent sur ce sujet.

L'exercice de la compétence « urbanisme » est soumis à de nombreuses règles et contraintes qui s'imposent à celui qui la détient, hier la municipalité, aujourd'hui, la METRO. L'objectif de l'équipe municipale a toujours été de maîtriser l'urbanisme et la densification de la commune pour garder son identité à notre village.

Nous nous devons d'être les garants d'une vision globale et à long terme du développement de la commune, en respectant au mieux les desiderata des habitants ainsi que les contraintes réglementaires – appréciées ou pas – qui s'imposent à nous. Ce dossier « urbanisme » est plus complexe et surtout plus long que nous l'aurions souhaité, mais il avance et les conclusions seront communiquées dès que possible.

*COS = Coefficient d'Occupation des Sols

** OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

Rappel sur les clôtures

Le règlement du PLU impose que les clôtures donnant sur l'espace public doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux en mairie et respecter les règles suivantes :

- elles doivent être traitées de manière soignée, en harmonie avec le bâti et les clôtures avoisinantes et les murs de clôture existants ;
- si elles comportent un muret bas, il doit être d'une hauteur minimale de 0,4 m. Les clôtures doivent être grillagées sur toute leur hauteur ;
- la hauteur ne doit pas dépasser 1,80 m, **y compris pour les haies** ;
- les matériaux de type film, toile ou canisses ne peuvent pas être utilisés ;

- les haies de clôture seront constituées d'essences régionales et variées comportant des espèces à fleurs.

Des clôtures différentes peuvent être autorisées lorsqu'elles répondent à des nécessités de sécurité particulières. Pour les murs mitoyens par exemple :

- la hauteur maximale autorisée est de 2,60 m ;
- jusqu'à 2 m de hauteur, ils ne sont soumis à aucune formalité ;
- entre 2 et 2,60 m, ils sont soumis à déclaration préalable.

Salle Polyvalente

L'étude du dossier de la salle polyvalente (réhabilitation ou rénovation) a été menée en 2014. Nous souhaitons en présenter les éléments à la population en même temps que les conclusions sur l'avenir du PLU, pour avoir une vision globale du développement du village. Du fait des retards accumulés sur ce dernier dossier, nous en ferons très probablement une présentation séparée à la rentrée pour pouvoir avancer sur ce projet sur le dernier trimestre 2015.

Projet immobilier

Une opération d'urbanisation a été lancée par des propriétaires privés au lieu-dit « Niguière ». Un permis d'aménager a été déposé pour la réalisation de 13 logements (l'OAP en prévoyait entre 10 et 15 dans le PLU, et le projet initial 15). Malgré l'opposition de nombreux habitants à ce projet, ainsi que les avis, **tous négatifs**, des personnes publiques associées lors de l'enquête publique du PLU en 2014, l'équipe précédente est passée en force et a inclus cette OAP dans le PLU avant de le voter, autorisant de facto cette urbanisation.

Nous n'avons pas pu obtenir la suppression de l'OAP dans le PLU. Elle aurait impliqué une révision du PLU, procédure trop longue pour pouvoir aboutir avant le dépôt du permis d'aménager. Malgré de nombreuses craintes « de bon sens » sur la sécurité routière et les infrastructures nécessaires, sans compter la coupure de trame verte, il n'existe aujourd'hui aucun élément réglementaire ou juridique nous permettant de stopper ce projet ou d'en réduire le nombre de logements.



Vente de la maison Rochas

La maison ROCHAS est entrée dans le patrimoine communal en 2006. Elle est implantée sur un terrain de 1388 m². Cette ancienne maison d'habitation date de 1689. Les dépendances sont composées d'une grange, d'une cave voûtée et d'une écurie. L'ensemble est à rénover.

Afin que ce patrimoine architectural, que la mairie n'a aujourd'hui pas les moyens d'entretenir et encore moins de rénover, ne se dégrade pas, la municipalité a décidé sa mise en vente. Nous choisirons cependant l'acquéreur sur des critères de maintien du caractère architectural du bâtiment. Pour plus d'informations, s'adresser en mairie.

École

ÉCOLE PRIMAIRE DES ÉPIS D'OR. UNE IMPORTANTE MISE AUX NORMES NÉCESSAIRE...

En octobre 2014, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique a émis un avis défavorable pour le groupe scolaire des Épis d'Or. Nous avons alors découvert que cet avis avait également été émis en 1997, 2000, 2003, 2004 et 2011... ! Ce qui signifie que l'école n'a **jamais** fonctionné sous avis favorable de cette commission !

Le Maire, qui dispose des pouvoirs de police pour autoriser ou refuser l'ouverture d'un établissement recevant du public a pris la responsabilité de maintenir l'ouverture du groupe scolaire, tout en lançant un diagnostic des travaux à effectuer (bientôt terminé), qui sera suivi d'un plan de financement et d'un échéancier des travaux pour remettre cet établissement en règle.

Divers manquements ont été relevés, notamment des documents de conformité manquants, des travaux effectués sans avis préalable de la commission et des locaux à risques non isolés.

Nous tenons cependant à rassurer les parents et les enseignants sur l'absence de danger immédiat pour les enfants. La municipalité souhaite néanmoins revenir aux normes et engagera ces travaux – non prévus initialement – dès que possible, tout en regrettant qu'aucune action n'ait été menée sur ce sujet depuis bientôt 20 ans...

DÉMATÉRIALISATION : S'INSCRIRE ET PAYER EN LIGNE, C'EST POUR BIENTÔT !

La municipalité travaille à l'installation d'un système d'inscription et



de paiement des factures en ligne pour la cantine et les accueils périscolaires (multi-accueil, Oxalis, Local des Jeunes). Ce système nécessite l'installation de logiciels (en cours) ainsi qu'un long paramétrage. Il ne sera donc peut-être pas opérationnel dès la rentrée de 2015 mais devrait l'être au cours du premier trimestre. Nous espérons ainsi répondre à une forte demande des parents pour plus de facilité, tout en automatisant les tâches d'administration pour les services.

SERVICE MINIMUM À L'ÉCOLE. SAINT-PAUL ENFIN EN RÈGLE !

Depuis le 20 août 2008, la Loi prévoit un droit d'accueil des élèves pendant le temps scolaire lors des jours de grève. Elle permet de respecter le droit de grève des enseignants mais aussi de respecter la liberté pour les familles de poursuivre leur activité les jours de grève. Ce droit d'accueil, aussi connu sous le nom de service minimum, n'avait jamais été mis en place sur la commune, malgré l'obligation qui incombe à chaque mairie d'assurer la continuité du service public.

Le 3 février dernier, tous les enseignants de l'école étaient en grève, ce qui a impliqué la fermeture de l'éta-

blissement. La municipalité a donc décidé d'appliquer la loi en assurant un accueil des enfants durant le temps scolaire.

La formule proposée consistait à annuler les temps périscolaires du matin et du soir pour pouvoir proposer une journée d'accueil continue avec cantine pour les parents qui souhaitaient nous confier leurs enfants. Cette formule sera désormais reconduite dès qu'un préavis de grève important sera déposé par les enseignants. Nous tenons à remercier les parents nous ayant témoigné leurs satisfactions de cette initiative.

Halte garderie Les Mini-Loulous

La municipalité a mis en place, pour la rentrée prochaine, une commission d'attribution des places composée du maire, de la directrice de la structure, de l'adjoint en charge de la jeunesse et de la conseillère municipale déléguée à la jeunesse.

Cette commission, dont la vocation est l'égalité de traitement entre tous les dossiers reçus, s'est réunie pour la première fois le 19 mai 2015 et a statué sur les demandes d'inscription arrivées en mairie.

Les petits nouveaux seront accueillis à partir de la fin août dès la réouverture de la structure.

Informatisation de l'école

Le réseau informatique du groupe scolaire a été entièrement refait pendant les vacances de février afin de procurer de meilleures conditions de travail aux enseignants, de favoriser l'apprentissage numérique, et de relier la maternelle et le bureau de la directrice au réseau. Cette opération a également permis aux structures du multi-accueil et de l'Oxalis d'être désormais équipées et reliées au réseau de la mairie, facilitant leur travail et les échanges avec les services administratifs.

Local jeunes : c'est reparti !

Depuis le 1^{er} février dernier, Anne-Laure Gothon a repris la gestion du Local des Jeunes de la commune. Elle a apporté une forte dynamique à la structure, avec une forte hausse du nombre d'inscrits. Aujourd'hui, ce sont près de 50 jeunes ados qui fréquentent régulièrement la structure, que ce soit lors des vacances scolaires ou les mercredis après-midi.

Les ados participent à des activités variées et profitent d'un accueil de qualité. Ils se sont réappropriés les locaux en étant acteurs de sa nouvelle décoration et de sa réfection totale.

Autre nouveauté, les parents peuvent désormais eux aussi participer à la vie du local et découvrir les activités

pratiquées par leur ados, Anne-Laure organisant à chaque période de vacances un apéritif avec les parents.

Début juillet, le séjour d'été est organisé à Marseille, où les jeunes pourront s'initier à la plongée et aux activités annexes à la plongée ; nous leur souhaitons un bon séjour rempli de découvertes et de convivialité.

Précisions : Anne-Laure dispose d'un diplôme reconnu par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (tous les documents légaux concernant le fonctionnement du local sont d'ailleurs à la disposition de tous au sein de la structure).



Les conditions réglementaires et de sécurité concernant la direction de la structure sont toutes remplies depuis son arrivée à la direction de la structure. Les inquiétudes de l'opposition sont donc sans objet.

Ajoutons que de nombreuses formalités administratives ont par contre été revues et remises à niveau depuis le changement de direction. Les liens avec la DDCS et la CAF ont été renforcés et de nombreux échanges sont organisés pour permettre de bénéficier de leur aide pour le développement de la structure.

TRANSPORTS

Ligne 17

ASSOCIATION JMLE 17 - ELLE REGROUPE LES USAGERS DE LA LIGNE DE BUS 17 ET S'ATTACHE À MAINTENIR UN SERVICE DE BUS EXPRESS POUR REJOINDRE RAPIDEMENT LE CENTRE DE GRENOBLE, POUR TOUS LES USAGERS (ÉTUDIANTS, SALARIÉS, ...).

Créée en 2008 pour contrer le remplacement du service express par un omnibus plus lent, elle a dû intervenir plusieurs fois pour défendre ce principe de ligne express : en réunissant et analysant les remontées des usagers, en s'assurant d'être écoutée par le SMTC, en dialoguant avec les élus. Plusieurs évènements mobilisant les usagers ont fait les titres de la presse écrite ou audio-visuelle.

Cette année, l'association intervient pour retrouver le même service qu'avant le détour de la ligne par Pont-Rouge et son ralentissement par les voies du tram E. Elle travaille à s'assurer que la ligne ne perdra pas son caractère express jusqu'au centre-ville, et à faire améliorer le service aux usagers.

L'association fonctionne comme une liste de diffusion : vous pouvez vous

y inscrire par l'intermédiaire du site internet jmle17.free.fr. Vous recevrez alors les informations principales sur les actions, réunions et changements sur la ligne ; vous pourrez choisir d'être plus actifs et participer à une liste de discussion pour décider d'actions, travailler sur des analyses ou s'adresser au SMTC.

Des élus mobilisés !

L'objectif d'une liaison rapide Saint-Paul de Varces – Grenoble est partagé par la municipalité. Les discussions sur ce sujet sont très difficiles avec le SMTC, garant de l'offre de transports sur l'agglomération.

L'allongement du trajet pour rejoindre Grenoble et l'augmentation du trafic automobile entraînent une diminution des usagers de la ligne de bus. La logique financière du SMTC ne répond pas aux besoins de service public de nos habitants, moins bien desservis que de nombreuses autres communes de la métropole.

Le 21 mai dernier, les élus de la commune se sont mobilisés avec leurs homologues Varçois et des membres de l'association JMLE17 pour faire entendre notre voix et attirer l'attention du SMTC sur notre détermination à travailler sur ce dossier, suivi de près par Janine Brun, conseillère municipale en charge des transports.

Nous travaillons actuellement à un questionnaire qui sera soumis aux habitants, concernant les besoins pour une ligne directe sur Grenoble. Nous vous remercions par avance de



vos participation à cette enquête pour obtenir des données plus précises utiles pour ces discussions.

CCAS

LES RÉUNIONS MENSUELLES DES MEMBRES DU CCAS PERMETTENT DE FAIRE LE POINT SUR LES DOSSIERS RELATIFS AU DOMAINE SOCIAL. A CE FONCTIONNEMENT RÉGULIER S'AJOUTENT LES RÉUNIONS EXCEPTIONNELLES DICTÉES PAR UNE ACTUALITÉ SOCIALE URGENTE.

EN COMPLÉMENT DE CE TRAVAIL « DE FOND », LE CCAS A RÉALISÉ DEPUIS LE DÉBUT 2015 :

- 3 réunions de concertation. Nouveauté sur Saint-Paul de Varcès, elles rassemblent les infirmières du secteur, les assistant(e)s sociaux, les kinésithérapeutes, et les sociétés ou associations « d'aide à la personne ». Le but est d'harmoniser l'assistance portée aux personnes concernées. C'est un nouvel outil particulièrement bienvenu et efficace ;
- un bilan de la distribution des colis de fin d'année pour les personnes âgées : vérification de la liste des bénéficiaires, réflexions sur les choix, etc. La distribution d'un album de photos à enrichir pour les nouveau-nés de la commune (voir ci-dessous) ;

- création de documents d'information sur les structures sociales ou d'urgence.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Rappelons qu'un document permettant à toute personne sollicitant un logement sur la commune de présenter sa demande a été élaboré. Les critères d'attribution sont donc bien unifiés et disponibles en mairie. Ce document est de nouveau disponible sur le site internet.

CCAS - BUDGET 2015

Le budget 2015 est plus important que les années passées. Le CCAS doit en effet absorber le coût lié au « colis des anciens » qui était systématiquement reporté d'une année sur l'autre. En 2015 les colis des années 2014

et 2015 seront donc payés sur le budget 2015. La municipalité a ainsi exceptionnellement augmenté la subvention au CCAS de 7 000 € cette année, soit un total de 23 000 €, avant un retour à la normale l'année prochaine (subvention annuelle habituelle = 16 000 €).

Un logement communal (T4) situé dans l'ancienne mairie sera disponible à partir du 1^{er} septembre. Toute personne intéressée est priée de se faire connaître en mairie et de remplir le dossier de candidature.

14



Bienvenue aux nouveau-nés !

Les membres du CCAS ont souhaité accueillir les nouveau-nés de Saint-Paul de Varcès en organisant deux fois l'an un pot de bienvenue. Le 13 Juin, des membres du CCAS ont ainsi reçu les heureux parents et leurs nouveau-nés qui ont répondu présents à l'invitation. C'est autour d'un verre de l'amitié que nous avons pu échanger, et faire connaissance avec ces petits, un moment de pure convivialité... Pour clore ce bon moment passé ensemble un cadeau de naissance leur a été remis. Le CCAS tient à remercier les parents présents à cette première...

plus d'infos sur : saintpauldevarces.fr > Vivre à Saint-Paul > social > ccas

Résultats des élections départementales de mars 2015

Les Conseillers Départementaux sont des interlocuteurs indispensables pour nos communes, en charge de dossiers importants pour nos concitoyens et en lien direct avec nos services sur la petite enfance, les personnes âgées / le CCAS, les collèges, les transports et les routes pour la partie voirie départementale. Ils interviennent également dans le financement de projets et en soutien aux associations. Body danse (Gala), Les Mouflons (La Cornue) notamment ont déjà pu en bénéficier.

Les deux élus de notre canton ont été nommés Vice-Présidents du Conseil

Départemental en charge des Actions de solidarité et de l'insertion (Sandrine Martin-Grand) et des Finances et des ressources humaines (Pierre Grimel).

	1 ^{er} TOUR		2 ^e TOUR	
	Saint-Paul de Varcès	Canton du Pont de Claix	Saint-Paul de Varcès	Canton du Pont de Claix
Inscrits	1824	32124	1824	32126
Votants	1047	15572	978	15433
Blancs	9	380	61	1468
Nuls	7	135	41	528
Exprimés	1031	15057	876	13437
Taux participation	57%	47%	48%	42%
Front National Amandine Mousnif / Étienne Zolfaghar	207	4057	240 – 27,4%	4568 – 34%
UMP/UDI/Indépendants Sandrine Martin-Grand / Pierre Grimel	307	3865	636 – 72,6%	8869 – 66%
Union de la Gauche Sam Toscano / Pascal Virot	124	3208		
Divers Gauche François Diaz / Brigitte Pérellié	276	1789		
Divers Gauche Gérard Gbehiri / Anne-Sophie Merot	79	1281		
Parti Communiste Julien Gillot / Simone Torres	38	857		

Cérémonie de remise des cartes d'électeur

Le 7 mars dernier, à l'occasion d'une cérémonie de la citoyenneté, le Maire, entouré de son conseil municipal, a remis leur carte d'électeur aux jeunes ayant atteint leur majorité. Une belle cérémonie durant laquelle il leur a simplement rappelé les droits mais aussi les devoirs du citoyen.



Réunions de quartier

La première réunion de quartier a eu lieu le 13 mai, pour les habitants des quartiers du Moulin et des Tapaux. Ce fut l'occasion pour les habitants de poser leurs questions et d'échanger avec l'équipe municipale sur de nombreux sujets. Les prochaines réunions seront programmées jusqu'à l'automne et les habitants prévenus par une invitation déposée dans leur boîte aux lettres.



Le « transfert de compétence », c'est quoi ?

Au 1^{er} janvier 2015, la transformation de la communauté d'agglomération « Grenoble Alpes Métropole » (la METRO) en une véritable métropole (au sens du statut juridique) s'est accompagnée du transfert automatique (de par la loi MAPAM votée au Parlement) de plusieurs compétences communales vers la METRO. Ainsi les compétences urbanisme, voirie, eau potable, le développement économique, la promotion touristique, et la transition énergétique sont désormais du ressort de la METRO.

Ces transferts de compétences impliquent que les décisions et dépenses afférentes (investissement, fonctionnement, personnel, équipements, locaux parfois...) sont désormais réalisées par la METRO. En retour, afin d'équilibrer les budgets, la part des recettes communales qui servaient à financer ces services et ces dépenses sera reversée par la commune à la METRO. Il n'y a donc aucun gain financier pour les communes, qui n'assurent plus ces dépenses mais touchent également moins de recettes. Et au global aucun budget supplémentaire pour traiter ces compétences.

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées),

garante de la neutralité financière des transferts pour la commune et la Métropole, élaborera tout au long de l'année 2015 (et 2016 ?...) une évaluation précise, ainsi que les règles qui présideront aux calculs de ces montants pour l'ensemble des 49 communes de la métropole.

Les personnels communaux sont également impactés. Au titre de la compétence eau potable, un agent technique de la commune sera ainsi transféré au 1^{er} juillet 2015 vers les effectifs de la METRO. Un autre agent technique sera transféré au titre de la compétence voiries, probablement à l'automne. Ces deux emplois seront supprimés du tableau des effectifs de la commune après le transfert.

QUELS CHANGEMENTS AU QUOTIDIEN ?

- **Pour l'eau potable, la gestion et l'entretien des réseaux d'eau** est désormais assurée par la METRO, ainsi que toute demande de nouveau branchement ou problème de compteur. Le relevé des compteurs et la facturation sont toujours assurés par VEOLIA jusqu'à expiration du contrat, puis seront repris par la METRO ou par un nouveau prestataire. Une information devrait être envoyée par la METRO à tous les habi-

tants pour présenter le nouveau système.

- **Pour la voirie, l'entretien du réseau routier et des abords immédiats** est également du ressort de la METRO. Cependant, ses services n'étant pas encore organisés, la METRO a signé une convention avec la commune pour qu'elle assure ces opérations jusqu'à la fin de l'année. À noter que le déneigement sera également à terme transféré à la METRO.

- **Pour l'urbanisme**, le désengagement de l'État a impliqué l'arrêt au 1^{er} juillet des services de la DDT (Direction des Territoires), qui instruisaient jusqu'ici les permis de construire pour les petites communes. Nous avons eu le choix de transférer cette gestion à la METRO, qui crée un service (payant) à cet effet, ou de reprendre cette responsabilité. Afin de bénéficier de la connaissance de notre environnement pour conduire l'instruction des permis, nous avons décidé de garder cette compétence en interne. Elle sera assurée par Muriel SEUX, chargée de l'urbanisme, par ailleurs titulaire d'un doctorat en urbanisme. La mairie reste ainsi votre interlocuteur privilégié pour les permis de construire.

Animations

De très nombreuses manifestations ont rythmé la vie du village depuis le printemps. Organisées par la commune ou par des associations, elles sont une preuve supplémentaire du dynamisme retrouvé de notre village, avec à chaque fois un public de plus en plus nombreux. Merci à tous pour votre participation, et une fois encore aux bénévoles et aux services techniques pour l'appui logistique de ces manifestations.

13 juillet

La célébration de la Fête Nationale se confirme et prend de l'ampleur à Saint-Paul de Varces !

Pour la deuxième année consécutive, un grand nombre de St Pognards se sont retrouvés sur le terrain de foot pour profiter des jeux et animations proposées par la municipalité et la commission extra-municipale.

Pour les enfants, manège et château gonflable ont fait le plein. Un concert du groupe Spirit of Jazz a ravi les personnes présentes avant le tir du traditionnel feu d'artifice. Plus important

que l'année dernière, celui-ci a été très apprécié par les spectateurs.

DJ Gérald a ensuite permis à tous les présents de faire la fête en musique, sur des tubes de l'année, des années 80, ou des Madison qui ont fédéré les danseurs de tous âges.

La restauration a été tenue par l'USSPV (Foot) et la buvette par Body Danse.

Aux dires de tous, une vraie réussite sous un temps splendide et une belle occasion pour tous les habitants de se retrouver en ce début d'été.



La Route du Muguet

Malgré des pluies diluviennes, la fête du 1^{er} mai, désormais nommée « La Route du Muguet » a été maintenue. Cette 2nde édition a vu une série de voitures de collection, moins les cabriolets qui ont annulé leur présence au dernier moment au vu du temps, parader dans le village avant d'être exposées sur la place de l'Église. Un verre de l'amitié a réuni tous les participants de cette belle fête qui ont pu se restaurer grâce aux associations Bolivienda, Valavi et aux bénévoles de la commission extra-municipale Animations.

Le groupe de musique « Spirit of jazz » a ensuite régalié les auditeurs venus nombreux dans la salle du conseil avec un concert de près de 2 heures, le tout dans une joyeuse ambiance. Merci à tous les bénévoles ainsi qu'aux services techniques pour leur aide précieuse dans la mise en place de cette animation.



Conférences

LA COMMUNICATION NON VIOLENTE

Robert Guinet, coach, praticien EFT (emotional, freedom technique) et habitant de la commune a exposé comment communiquer sans violence aussi bien dans le milieu du travail que dans la sphère privée.

Les participants ont pu partager leur expérience et retenir quels clés pour mieux communiquer avec leur entourage.

LA RÉSISTANCE DANS LE VERCORS

Une salle du conseil bondée est venue écouter le Général Guy Giraud et l'ancien résistant Marc Serratrice. Avec la projection d'un film, le déroulement des opérations dans le Vercors et le témoignage de ces 2 résistants, les habitants ont pu mesurer le courage de ces 2 hommes. Un moment émouvant.

La solidarité au rendez-vous à Saint-Paul

Le traditionnel concert de solidarité avec Blanche, une petite fille autiste de notre village, a été proposé par l'association « Une belle histoire ». Le répertoire varié fut un vrai moment de plaisir. Merci à Claudine, Dominique et Amandine pour leur soutien à Blanche.



Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement Monsieur Gérard Jaillifier-Talimat qui contribue à sa manière au bulletin municipal en nous permettant d'utiliser certaines de ses photos.

St Valentin – « Plan de secours »

Un beau succès pour le traditionnel spectacle de la St Valentin offert par le SIVOM d'Uriol et le service culturel de la mairie.

La compagnie Imp'Acte a ravi le public avec la pièce "Plan de secours". En solo, en couple ou en famille, les spectateurs de Saint-Paul de Varcès ou des communes voisines, fidèles aux invitations du service culturel ont passé un bon moment pour débiter les vacances scolaires d'hiver.



Félicitations à nos artistes

Le salon 2015 des artistes et sculpteurs de Vif s'est déroulé du 05 au 12 avril. 520 visiteurs ont voté durant toute l'exposition pour leur tableau préféré, avec à l'issue une remise des prix pour deux habitants de Saint-Paul de Varcès, Line Burdin et Jean Claude Pic. Nous les félicitons pour leurs réalisations et leur donnons rendez-vous l'année prochaine.

Du côté de la bibliothèque...

Envie de faire plaisir à votre famille, vos amis ?

Le livre de Saint-Paul de Varcès est en vente à la bibliothèque au prix de 10 €. Faites des heureux !



Les horaires pendant la période scolaire :

mardi et jeudi de 16h30 à 19h

mercredi de 16h à 18h

Pendant la période estivale :

jeudis 2, 9, 16 juillet et 27 août de 16h à 19h.

Retrouvez toute l'actualité de la bibliothèque sur :

bibliotheque.mairiesaintpauldevarces.fr

Musique en fête



Concerts



2 février et 5 mai – Concert de Gospel à l'église avec l'école de musique de Claix



29 mai – Chorales. Plusieurs chorales se sont retrouvées à l'église, proposant des registres variés. Variété pour « Au fil des temps » et chansons du XIV^e et XV^e siècles pour la chorale Limeligh, l'ensemble Renaissance et l'ensemble local enseignant



13 juin – Bokalise La chorale du CE d'Alstom est venue chanter un répertoire classique (Mozart, Bach,...). Portée par leur professeur de chant et accompagnée par un accordéoniste, leur talent a ravi un public très nombreux.

Fête de la musique

Énorme succès pour l'édition 2015 de la fête de la musique. La place de l'église était bondée pour écouter les enfants de l'école des Épis d'Or accompagnés de jeunes musiciens de l'école de musique Fernand Veyret de Claix. L'orchestre junior, puis l'orchestre d'harmonie de cette même école ont ensuite pris le relais. Le rock s'est alors invité à la fête avec le groupe Jungle Boogie qui nous a interprété pendant près de deux heures des airs de James Brown, Michaël Jackson, etc...





Gérard Jaillifier-Talimat

Nous tenons à remercier chaleureusement Monsieur Gérard Jaillifier-Talimat qui a contribué à la vie de notre village pendant de nombreuses années en étant présent à toutes les manifestations et rendant compte régulièrement des faits marquants de notre commune dans le Dauphiné Libéré. Il souhaite aujourd'hui tirer sa révérence pour se consacrer à d'autres activités. Nous le félicitons chaleureusement pour le travail effectué et lui souhaitons le meilleur pour la suite. Nous en profitons pour lancer un appel à candidature pour ce poste de pigiste au Dauphiné Libéré, pour la commune de Saint-Paul de Varcès.

Calendrier des manifestations

Août 2015

- vendredi 21 Passage de l'UT4M sur la commune
- du 24 au 28 Stages de cirque pour enfants (Lulu Larme)
- du 31 août au 4 septembre Exposition « L'école d'autrefois » en médiathèque

Septembre 2015

- vendredi 4 Forum des Associations à partir de 16h30 place de l'église
- samedi 19 et dimanche 20 Journées Européennes du Patrimoine "De l'origine des lieux de culte aux 3 églises de Saint-Paul"
- vendredi 25 Conférence d'Alain Morel sur les Touaregs du Niger

Octobre 2015

- jeudi 1^{er} cercle de lecture adulte
- vendredi 2 club lecture junior (nouveau)
- samedi 3 collecte de vêtements Vivacité
- dimanche 4 brocante du Sou des Écoles
- jeudi 8 croq'lecture apéro « mes amours »
- vendredi 9 Vernissage expo cours peinture Jean Guerrero
- du 10 au 18 Exposition cours peinture
- dimanche 11 croq'les mots : spectacle « gourmandise »
- vendredi 16 Goûter d'automne du Sou
- samedi 17 film « Au cœur de l'orage », groupe du livre de Saint-Paul



ASSOCIATIONS

Le coin des associations

1901

19

au cœur de Saint-Paul - n°2 - juillet 2015



Saint-Paul Aïkido : Une belle perf !

Lors des passages de grade de ceinture noire qui se sont déroulés cette année à Annecy, l'association Saint Paul Aïkido a réalisé une performance exceptionnelle. En effet, ce club qui ne compte que 35 licenciés est parvenu à présenter trois licenciés, Clerc Bertrand, Voinier Martial et Guillaume Jacques au grade de ceinture noire. Tous trois ont réussi avec brio à décrocher cette ceinture. Les instances régionales n'ont pas manqué de féliciter Bernard Delorme pour le gros travail effectué depuis 7 ans. Félicitation à tous pour ce bel exemple d'abnégation et de sportivité !

Body Danse Gala de fin d'année

Un beau voyage à travers tous les pays nous a été proposé par les danseurs de l'association. Modern Jazz, danse orientale, un régal pour les yeux à travers ces chorégraphies évoquant la Chine, l'Italie, l'Égypte et bien d'autres pays encore. Un voyage très agréable... !



Leucémie Espoir Julien 38

La 6^e course pédestre de Saint-Paul de Varcès a été organisée le 31 mai, avec deux courses de 2 et 10 km.

Les bénévoles de l'association ont également proposé de nombreuses animations pour les plus jeunes, une paella géante à midi, mais aussi un spectacle animé par la troupe « Magic Voices » sur un thème de comédie musicale. Un vrai succès avec plus de 250 participants sous un soleil radieux !

Grâce aux différentes manifestations et aux généreux donateurs, l'association apporte une aide précieuse à la recherche (IRTMS), un soutien aux enfants malades atteints de leucémie dans le milieu hospitalier et une entraide à la Fédération Leucémie Espoir (FLE). Un grand merci à toutes les personnes qui nous accompagnent tout au long de l'année, ainsi qu'à la commune de Saint-Paul de Varcès.

www.leuceemie-espoir.org



20

Sou des écoles

JEU DE PISTE

Quelques 200 participants (adultes et enfants) ont pris un grand plaisir à arpenter les 2 parcours familiaux de 3 et 5 km de chemins forestiers, en répondant à un questionnaire sur la nature environnante. Le goûter a récompensé les participants sous une chaleur de plomb. Ils sont tous repartis avec une médaille spécialement éditée pour l'occasion.

CHASSE AUX ŒUFS !

Le week-end de Pâques, le Sou des écoles a organisé une chasse aux œufs autour de l'école. Près de 200 personnes sont venues chercher les œufs, de couleur rouge pour les petits et bleue pour les plus grands. Leurs 6 œufs récoltés, ils ont récupéré leur ballotin de chocolat, une récompense bien méritée et qui a régalé les gourmands.



La Cornue : une première réussie.

Le premier relais VTT-TRAIL (La Cornue) organisé par l'association des Mouflons a été un grand succès. 52 équipes se sont affrontées au départ du Pont des Rioux pendant 2h30 de course sous les encouragements d'un public venu nombreux soutenir leurs favoris.

Dans la bonne humeur et sous un beau soleil l'événement s'est déroulé sans accroc pour le plus grand bonheur des organisateurs.



Ball-trap : Chaud week-end !

Encore une manifestation qui se développe sur la commune !

Le traditionnel ball-trap de l'ACCA s'est déroulé début juillet par un temps caniculaire. Le pas de tir a été investi aussi bien par des néophytes que des habitués du tir, mais l'association a aussi proposé d'autres activités pour fédérer d'autres publics. La pêche à la truite, présente depuis quelques éditions, a été maintenue, et des stands de tir à l'arc ou la carabine ont été installés pour les enfants. La manifestation a permis de rassembler d'autres associations puisque l'AGV a tenu le barbecue pendant tout le week-end.

Précisions : Retour sur le bas du village pour le ball-trap cette année puisque le terrain utilisé pour les 2 dernières éditions, bien plus intéressant à la fois pour l'association et les habitants (moins de nuisances sonores) ne peut plus l'être. Situé sur un périmètre de captage des eaux potables de la commune, le terrain doit maintenant être protégé de toute activité pour suivre les dernières réglementations sur l'eau, et l'autorisation d'installer le ball-trap sur ce terrain nous a été refusée.

KERMESSE DE L'ÉCOLE - NOUVEAUTÉ : TOUTE UNE JOURNÉE POUR FÊTER L'ÉCOLE !

Cette année le Sou des écoles a innové en organisant une kermesse sur une journée entière pour pouvoir offrir plus d'animation et de temps aux enfants et parents traditionnellement nombreux lors de cette manifestation. La municipalité a soutenu cette initiative en autorisant l'association à utiliser l'école un samedi.

Au programme un spectacle interprété par plusieurs classes des épis d'or, une restauration bien organisée et diversifiée sous des chapiteaux qui préservent du soleil radieux, et de nombreuses animations proposées aux participants : promenade à poneys, jeux d'échec, circuit de voitures à pédales, parcours d'obstacle...

La manifestation a fait le plein et cette nouvelle formule a ravi les habitants et les enfants présents. Bravo à toute l'équipe du Sou et aux bénévoles pour cette initiative !



plus d'infos sur : saintpauldevarces.fr > Vivre à Saint-Paul > Associations

USSPV FOOT : Retour sur une belle saison

L'USSPV a encore été très active cette saison avec ses 228 licenciés répartis dans une douzaine d'équipes qui ont évolué sur l'ensemble des terrains du département. Que ce soit sous forme de plateaux sans classement pour les plus petits ou de matchs de championnats pour les adolescents et les adultes, les équipes de l'USSPV ont sportivement réalisé une saison avec des résultats remarquables, quelques équipes manquant même une montée supérieure de seulement quelques points. La saison s'est achevée par la Fête du Foot qui, même si le temps n'a pas été formidable,

s'est déroulée avec un nombre de participants remarquable qui ont participé aux différentes animations proposées.

En ce qui concerne la saison prochaine, celle-ci se prépare déjà depuis plusieurs semaines, et quelques projets sont en cours de réalisation tels la création d'une équipe U19 (moins de 19 ans), l'installation de cages rabattables sur le terrain en herbe afin que les catégories jeunes puissent évoluer sur une surface plus adaptée et moins dangereuse lorsque le terrain stabilisé est sec. Le renou-

vellement de la labellisation de l'école de foot par la Fédération Française de Football demandera également un travail important pour les dirigeants et les éducateurs. Bref, des projets qui permettent de faire progresser le club pour mieux accueillir ses adhérents.

En attendant la reprise prévue tout début septembre, les joueurs désireux de rejoindre le club peuvent se faire connaître via le site internet de l'association usspv.footeo.com ou par messagerie usspv@aol.com

Bon été à tous !



22

au cœur de Saint-Paul - n°2 - juillet 2015

La Fête du foot

Les pluies diluviennes de ce 14 juin n'ont pas découragé les sportifs de Saint-Paul. Les nombreuses animations proposées (tournois juniors, seniors, golf ballon, concours de penaltys, tombola...) et bien sûr la buvette ont permis à tous de passer un agréable moment, convivial et sportif.

La Passion du Bois

L'association propose un stage de sculpture florale sur deux journées à Saint-Paul de Varcès. Les stagiaires pourront acquérir les techniques de base pour réaliser un modèle bas-relief floral. Tout le matériel nécessaire est fourni : trousse de gouges et boîte en tilleul. Les notions d'affûtage seront également abordées. Merci aux personnes intéressées de se faire connaître auprès de Bernard Magaud. Dates à définir avec les participants. Coût du stage : 70€ + adhésion à la Passion du Bois de 20€.



Bernard Magaud
06 10 62 85 17
bernard.magaud@gmail.com

Journées du patrimoine 19 et 20 septembre 2015

De l'origine des lieux de culte aux 3 églises de Saint-Paul de Varcès. Dès l'origine, l'implantation et l'édification des sites sacrés ont été dépendants de l'évolution de l'homme. Mais quel que soit le cheminement emprunté, du profane au spirituel, ils laisseront leur empreinte primitive à travers symboles, liturgie, contes et légendes. C'est cette empreinte qui sera le fil de toute l'exposition (Panneaux explicatifs, exposition d'objets, vêtements sacerdotaux, etc...).



©P. Mietton



Zoom sur Saint-Paul de Varcès Nature

une association en faveur de la biodiversité communale

Saint-Paul de Varcès Nature a été créée le 15 novembre 2001 par quatre passionnés de nature habitant la commune ou ses environs. Elle a pour but de promouvoir la connaissance de la faune et de la flore et de sensibiliser ses adhérents et plus largement les habitants de la commune à la sauvegarde de ce patrimoine naturel exceptionnel.

des espèces plus rares comme la pie grièche écorcheur, le guêpier d'Europe, l'aigle royal, la chouette chevêche, le hibou grand duc, la martre, le bouquetin, le chamois ou encore le molosse de Cestoni.

SPDVN UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE ET ACTIVE

Les nombreux bénévoles de l'associa-

tion s'impliquent au quotidien pour la préservation de cette richesse. Leur engagement est d'intérêt général dans le seul but de léguer ce patrimoine aux générations futures. L'association a participé aux travaux du PLU et à la localisation des corridors écologiques (trames verte et bleue) qui permettent d'assurer la libre circulation de la faune entre les différents milieux bâtis et naturels. En 2005, ses adhérents ont contribué à la création d'une mare pédagogique, pour la découverte du cycle de vie des amphibiens et libellules. Cette mare sert aussi d'abreuvoir à de nombreux oiseaux et chauves-souris. Elle est un lieu de promenade et d'observation pour les Saint Pognards. Un projet de rénovation est en cours en collaboration avec la municipalité. Avant 2000, les populations de

chouette chevêche étaient en régression sur toute la France et l'Europe. A Saint-Paul de Varcès, grâce à l'implication des bénévoles de SPDVN qui ont posé 15 nichoirs et en ont assuré le suivi, le nombre de couples de chouettes est remonté à 5 en 2014. A l'échelle régionale, c'est un vrai succès. Depuis 5 ans, de début février à fin mars de chaque année, des bénévoles se mobilisent tous les soirs pour sauver les amphibiens route du Martinais sur la commune de Varcès. Les grenouilles, les crapauds et tritons sortent à cette période de leur léthargie hivernale pour rejoindre le lagunage afin de pondre et se reproduire. Pour ce faire ils doivent traverser la route. Pour leur éviter de se faire écraser lors de cette traversée, les membres de SPDVN ont installé cette année 280 mètres de filets de protection et 21 seaux de récupération. Ainsi 3403 crapauds et grenouilles ont déjà pu être sauvés sur 5 ans.

Une nouvelle enquête est en cours en collaboration avec la LPO: le recensement des rapaces nocturnes.

LES RENDEZ-VOUS DE L'ASSOCIATION OUVERTS À TOUS

Une réunion mensuelle a lieu tous les 2^e vendredis de chaque mois, plusieurs conférences sont organisées dans l'année ainsi que des sorties régulières : découverte de la faune et de la flore notamment des orchidées sur Saint-Paul, reconnaissance des traces, rut du bouquetin et brame du cerf, ...



SAINT-PAUL DE VARCÈS, DES ESPÈCES ET DES ESPACES REMARQUABLES

Tous les milieux sont présents à Saint-Paul de Varcès : jardins particuliers, plaine agricole, zone humide, forêts et falaises du Vercors.

25 espèces d'orchidées, dont le très rare ophrys du Grésivaudan, poussent dans les prairies sèches au pied du Vercors ou aux bords des routes. Un remarquable boisement d'ifs est à signaler vers la cabane du Col vert.

Plus de 6 espèces d'amphibiens, 9 espèces de reptiles, 22 espèces de mammifères et 110 espèces d'oiseaux ont déjà été recensées sur la commune par l'association. La biodiversité de la commune compte à la fois des espèces très communes comme le moineau domestique et la mésange charbonnière, le mouflon mais aussi

tion s'impliquent au quotidien pour la préservation de cette richesse. Leur engagement est d'intérêt général dans le seul but de léguer ce patrimoine aux générations futures.

L'association a participé aux travaux du PLU et à la localisation des corridors écologiques (trames verte et bleue) qui permettent d'assurer la libre circulation de la faune entre les différents milieux bâtis et naturels.

En 2005, ses adhérents ont contribué à la création d'une mare pédagogique, pour la découverte du cycle de vie des amphibiens et libellules. Cette mare sert aussi d'abreuvoir à de nombreux oiseaux et chauves-souris. Elle est un lieu de promenade et d'observation pour les Saint Pognards. Un projet de rénovation est en cours en collaboration avec la municipalité.

Avant 2000, les populations de



CONTACTS

Site internet : <http://spdvnature.free.fr/>

Blog : spdvnat.canalblog.com

Présidente : M^{me} Danièle LIEUTAUD

Tél. : 04 76 40 25 65



Etat-Civil

Naissances

Loïce et Noémie **CARMONA PLANTRON**, le 05 janvier 2015
Manon **ROUX**, le 28 mars 2015
Honoré **AUGUY PARISSI**, le 04 avril 2015

Mariages

Faïza **SOUALLAH** et Marouan **DADACHE**, le 16 mai 2015

Décès

Stéphane **WALES**, le 19 février 2015
Thierry **DOMEL**, le 06 avril 2015

Médailles du travail

Jean-François **COUPLAIX**, Vermeil - le 15 janvier 2015
Claire **PEROT**, Argent - le 1^{er} juin 2015

Infos pratiques



CCAS

merci de vous adresser à l'accueil de la mairie

NAVETTE COURSES POUR LES ANCIENS

tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88
avant le mercredi midi

DÉCHETTERIE

• **Été (21 avril-20 octobre)**
lundi, mercredi, samedi de 8h15 à 11h45
et de 13h30 à 18h
• **Hiver (21 octobre-20 avril)**
lundi, mercredi, samedi de 08h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

BRUITS DE VOISINAGE

Horaires à respecter pour réaliser tout type de nuisances sonores (y compris les travaux de jardinage ou de bricolage) :

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 08h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
samedi de 09h à 12h et de 14h30 à 19h
dimanche et jours fériés de 10h à 12h

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble .. **04 76 76 75 75**
Centre anti-poison..... **04 72 11 69 11**
SAMU et médecins de garde..... **15**
Police secours..... **17**
Gendarmerie de Vif..... **04 76 72 63 22**
Pompiers **18**
Secours en montagne..... **04 76 22 22 22**
Service dépannage électricité ... **0 810 333 338**
Urgence sécurité gaz..... **0 800 473 333**
Service collecte des déchets
de la Métro..... **0 800 500 027**

UT4M Ultra Trail des 4 Massifs



L'Ut4M sera de passage sur Saint-Paul de Varces le vendredi 21 août. Les bénévoles pour tenir les différents postes de passage de la course peuvent se renseigner et s'inscrire sur :

<http://ut4m.fr/inscriptions-ut4m-2015/>

Mairie - Horaires d'ouverture

Après 6 mois d'expérimentation sur l'extension des horaires d'ouverture de la mairie, le bilan nous a incités à revenir aux anciens horaires avec fermeture le samedi matin. Sur la période, nous n'avons eu aucun visiteur sur la prolongation du mardi soir, et seulement deux visites par jour d'ouverture le samedi matin.

MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr
www.saintpauldevarces.fr
lundi, mercredi : 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
mardi : 13h30 à 18h30
vendredi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h

www.saintpauldevarces.fr

au cœur de Saint-Paul - n°2 - juillet 2015

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1000ex.

Directeur de publication : David RICHARD

Comité de rédaction : Flavie BERNARD, Catherine BATHIAS, Janine BRUN,

Stéphane CAVAGLIA, Cécile CURTET, Arnaud COMBA, Denis METZGER, David RICHARD

Photos : USSPV / Mairie de St Paul / Gérard Jailliffier-Talimat / Fotolia.com (Petr Ciz),

Paul Engelman - **Illustrations** : Freepik

Maquette et mise en page : polartgraphic.fr

Impression : Imprimerie du Pont de Claix
100% papier recyclé (cyclus print)

